

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Dugas

<https://www.cadre21.org/membres/49acd5bffa9eef2b58c9d255>

Date d'obtention : 2021-10-20 01:49:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet une prise en charge rapide d'une situation de pornographie juvénile. Elle permet à chaque intervenant (scolaire, policier et judiciaire) de bien connaître ce qu'on attend d'eux. Elle structure l'intervention de façon à ce que personne ne nuise au travail de l'autre tout en respectant les limites d'intervention de chacun. Les interventions sont basées sur le respect de l'intégrité de la victime et des autres jeunes concernés. Grâce à la méthode Sexto, une situation de sextage peut être réglé de façon simple et rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Grâce à cette méthode, je me sens plus outillé pour intervenir dans une situation de sextage. En suivant la procédure, je sais que mon intervention ne sera pas teinté de jugement. Elle sera bien structurée pour aider à ce que le problème se règle rapidement et que l'intégrité des jeunes soit respectée au maximum. Étant intervenant de première ligne, mon rôle est important dans le sentiment de sécurité chez la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois absolument faire attention de ne pas voir le produit du sextage, car ceci est inutile à mon intervention et que je pourrais commettre un acte illégal. Je dois aussi ne pas questionner l'investigateur, car le fait d'être une figure d'autorité sur lui peut nuire à l'intervention du service de police. Je dois faire attention à intervenir seulement si la situation concerne le cadre scolaire. Si la situation n'a pas d'impact sur mon milieu, je dois rediriger l'intervention vers le service de police.